HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU HALL D'ACCUEIL DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE RELANCE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

LOT N°2 : MOBILIER D'ACCUEIL

Sommaire

1 – Prescriptions générales 3
1.1 – Prise de connaissance du projet 3
1.2 – Rappel de la réglementation 3
1.2.1 – Normes et réglementations applicables 3
1.2.2 – Sécurité des personnes 3
1.3 – Qualité des ouvrages 3
1.4 – Mise en œuvre et organisation de chantier 4
1.5 – Validation préalable 4
2 – Description des ouvrages – Banque d'accueil 4
2.1 – Concept architectural et esthétique 4
2.2 – Composition générale 4
2.3 – Matériaux 4
2.3.1 - Impact environnemental 4
2.3.2 – Partie minérale (structure principale de la banque d'accueil) 5
2.3.3 – Partie métallique (rehausse, fermeture, détails) 6
2.4 – Dimensions et ergonomie 6
2.5 – Caractéristiques techniques 6
2.5.1 – Structure et résistance 6
2.5.2 – Passages de câbles et percements 7
2.5.3 – Fermeture de passage 7
2.5.4 – Tiroirs 7
2.5.5 – Éclairage intégré 7
2.5.6 – Support chemin de câble 7
2.5.7 – Inscription institutionnelle 7
3 – Éléments décoratifs et identitaires 8
3.1 – Panneau mural derrière la banque 8
3.1.1 – Composition du fond de scène 8
3.1.2 – Œuvre sculpturale – Marianne 8
4 – Prescriptions de pose 8
4.1 – Préparation du support 8
4.2 – Implantation 9
4.3 – Fixations et ancrages 9
4.4 – Contrôles et réceptions 9
5 – Entretien et garanties 9
5.1 – Facilité d'entretien 9
5.2 – Garanties 9
6 – Récapitulatif des prestations du lot 04 9

1 – Prescriptions générales

Le présent document a pour objet de définir les prescriptions techniques relatives à la fabrication sur mesure, la livraison, la pose et les finitions de la banque d'accueil du hall du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française, dans le cadre de l'opération de sécurisation et réorganisation dudit hall.

Les travaux couverts par ce lot comprennent la fourniture et la pose de toutes installations, main-d'œuvre, équipements, outillage, études complémentaires, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer l'ensemble des travaux décrits dans le présent document, y compris les plans d'exécution et les prototypes de validation.

1.1 – Prise de connaissance du projet

L'entrepreneur doit se rendre compte de l'importance et de la nature des travaux et fournitures à réaliser. Il devra suppléer, par ses connaissances ou son expérience, aux détails du projet qu'il jugerait insuffisants, inexacts, omis ou mal indiqués.

Il devra effectuer, dès son offre, toutes les rectifications éventuellement nécessaires et en inclure les incidences financières dans son prix forfaitaire. Il devra également prendre en compte les informations figurant sur les plans de l'architecte, et en cas d'incohérence, en avertir la maîtrise d'œuvre avant tout début d'exécution.

Toutes les cotes mentionnées dans le présent CCTP sont données à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de vérifier l'ensemble des cotes in situ avant toute exécution.

1.2 – Rappel de la réglementation

1.2.1 – Normes et réglementations applicables

L'entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs en vigueur, ainsi que les normes et documents techniques régissant les travaux. Les ouvrages seront réalisés en conformité avec :

- Les normes françaises NF dans leur dernière édition parue un mois avant la date de remise de l'offre.
- Les DTU en vigueur applicables à chaque corps d'état.
- Le règlement de sécurité contre l'incendie applicable aux ERP.
- Les normes d'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) – Loi n° 2005-102.
- Les règlements de construction en vigueur en Polynésie française.

1.2.2 – Sécurité des personnes

L'opération fait l'objet d'un suivi par un CSPS. L'entreprise désignée pour la réalisation de la mission est SPS POLYNESIE. Le CSPS interviendra en phase conception et en phase travaux. Il se chargera notamment de la réalisation de l'inspection commune avec l'ensemble des entreprises titulaires.

1.3 – Qualité des ouvrages

Après montage et réglage, les ouvrages devront respecter les limites de tolérances des DTU.

Un dossier d'ouvrage exécuté sera communiqué, comprenant :

- Plans d'exécution cotés et coupes détaillées.
- Fiches techniques de tous les matériaux utilisés.

- Certificats de traitement et de résistance aux xylophages pour tout élément organique.
- Plan d'implantation et de pose.
- Détails des fixations et ancrages.

1.4 – Mise en œuvre et organisation de chantier

L'entrepreneur fournira et établira à ses frais et sous son entière responsabilité les matériels et engins nécessaires à l'exécution complète de ses travaux. Il devra s'organiser pour assurer le stockage et la manutention de ses matériaux à l'abri des accidents et intempéries.

1.5 – Validation préalable

Une esquisse numérique ou manuscrite détaillée devra être présentée et validée par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre avant tout démarrage de fabrication, pendant la période de préparation.

Un échantillon de chaque matériau proposé (pierre, métal, finition de surface) devra également être soumis à validation.

2 – Description des ouvrages – Banque d'accueil

La banque d'accueil constitue la pièce majeure du hall du Haut-Commissariat. Elle doit répondre à des exigences fonctionnelles strictes (trois postes de travail informatisés, accueil du public, accessibilité PMR) et sera la vitrine de l'institution.

2.1 – Concept architectural et esthétique

Le concept retenu s'articule autour d'un contraste assumé entre matière minérale et métal venant contrebalancer la présence imposante du bois dans le hall. La banque doit présenter une image solide et institutionnelle, ancrée dans la matière, tout en affichant une finition contemporaine et soignée.

Le dessin en plan présente une forme angulaire, permettant de s'orienter vers le public tout en offrant de l'espace de mouvement aux agents.

2.2 – Composition générale

La banque est composée des éléments suivants :

- Un plan de travail.
- Une façade structurée en matériau minéral.
- Une rehausse métallique masquant les équipements informatiques.
- Une fermeture de passage mobile.
- Un espace dédié PMR.

2.3 – Matériaux

2.3.1 - Impact environnemental

Il est demandé aux candidats de veiller à privilégier les circuits courts en termes d'approvisionnement et de réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre. Tous les produits de colles et/ou de finition (peintures, vernis, résines, etc.) devront être sélectionnés parmi des produits à faibles émissions de COV, bénéficiant d'un étiquetage

sanitaire A+ minimum, et présentant les meilleures performances environnementales compatibles avec les exigences techniques de l'ouvrage.

2.3.2 – Partie minérale (structure principale de la banque d'accueil)

Le matériau principal constituant le corps de la banque sera la pierre naturelle brute ou reconstituée, le stuc, le mortier ou le béton. Un unique type de matériau minéral est exigé pour l'ensemble des éléments minéraux.

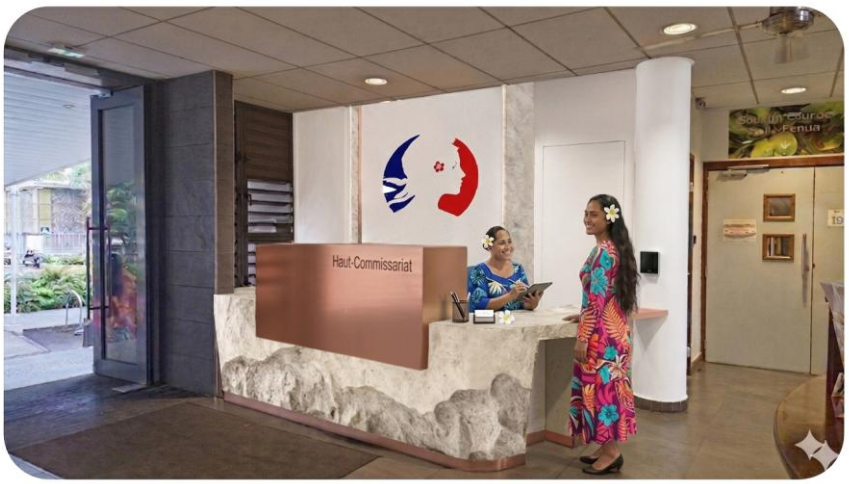
- Couleur : très claire (blanc cassé, beige clair, gris clair).
- Aspect : la façade côté public présentera obligatoirement une texture structurée, travaillée en relief ou en bossage, à l'image d'une pierre brute taillée. Cette texture crée un contraste visuel et tactile avec les finitions lisses des autres parties.
- La jonction plateau/façade devra être la moins perceptible possible pour un ressenti monolithique de l'ensemble.
- Résistance : le matériau devra résister aux chocs, à l'humidité ambiante et aux sollicitations intensives du passage du public.
- Traitement de surface : toutes les surfaces apparentes recevront un traitement hydrofuge et anti-tache adapté au contexte tropical.

Le bois est exclu de ce lot, sauf présentation d'une garantie certifiée de traitement anti-xylophages avec engagement décennal.

Exemples de visuels :







2.3.3 – Partie métallique (rehausse, fermeture, détails)

Les finitions de la rehausse et de la fermeture de passage seront exclusivement métalliques, avec une finition dite « colorée » présentant un contraste chaleureux avec la base minérale claire.

- Finitions acceptées : cuivré, doré, bronzé, laiton brossé ou similaire.
- Aspect : lisse, brillant ou satiné.
- Matériau : acier inoxydable traité, aluminium anodisé, laiton massif ou similaire.
- Résistance : le métal choisi devra être adapté au contexte tropical (humidité, chaleur). Un certificat de résistance à la corrosion sera fourni.
- L'ensemble des éléments métalliques devra être de finition identique (même teinte, même brillance).

Exemples de visuels :



2.4 – Dimensions et ergonomie

La banque doit répondre aux normes d'ergonomie et d'accessibilité en vigueur. Aucun point ne doit être saillant ou tranchant.

Hauteur finie du plateau	80 cm maximum.
Arase inférieure du plateau	70 cm minimum.
Largeur totale	Selon plans, tolérance ±2 cm.
Hauteur de la réhausse	120 cm (finie).
Plinthe de pied de façade	10 cm de haut, retrait de 15 cm du chant extérieur du plateau.
Espace PMR	Renfoncement min. 30 cm de profondeur x 80 cm de large.
Passage d'accès (fermeture ouverte)	Minimum 60 cm de largeur libre.

2.5 – Caractéristiques techniques

2.5.1 – Structure et résistance

Des supports et renforts structurels pourront être utilisés. Ils ne devront pas être visibles depuis l'espace ouvert au public.

- Le poids total de l'ensemble devra être compatible avec les capacités structurelles du plancher (250 kg/m^2). La limite de 200 kg/m^2 est donc demandée.

- Toutes les surfaces horizontales devront être structurées de façon à encaisser le poids d'une personne adulte (charge ponctuelle ≥ 150 kg).
- L'ensemble devra être conçu sans pied de soutien sur la longueur principale du plan de travail côté agent, afin de faciliter l'usage des agents.
- Le meuble pourra être massif ou constitué d'une structure/ossature revêtue d'un parement ou d'un habillage. La conception peut également être mixte.
- Le meuble sera fabriqué hors les murs et devra être livré monté ou pré-monté. Il devra être déplaçable si réaménagement du hall ou réfection des sols.

2.5.2 – Passages de câbles et percements

Le plateau sera percé en quatre points pour permettre le passage des câbles nécessaires aux trois postes informatiques et à la tablette numérique. Les emplacements précis devront être validés par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre avant exécution.

Une coordination avec l'électricien est à réaliser par anticipation pour réfléchir aux cheminements des câbles et au positionnement des prises.

2.5.3 – Fermeture de passage

La fermeture de passage sera réalisée de façon à être la moins visible possible en position ouverte. Elle devra être compatible avec un système de contrôle d'accès (serrure électromagnétique ou électrique). Un système coulissant est privilégié. Les modalités d'intégration du système de contrôle d'accès seront coordonnées avec le lot concerné.

2.5.4 – Tiroirs

Chacun des trois postes de travail devra disposer d'un tiroir sous plan de travail. Chaque tiroir devra offrir un espace de rangement utile minimum de 4 cm de hauteur, 50 cm de large et 35 cm de profondeur, tout en laissant un espace libre pour les jambes de 68 cm minimum.

2.5.5 – Éclairage intégré

Des éléments lumineux LED pourront être intégrés dans la banque pour souligner certaines lignes ou points de la banque. Ces éléments seront soumis à validation par la maîtrise d'œuvre. L'alimentation électrique sera coordonnée avec le lot électricité.

2.5.6 – Support chemin de câble

L'électricien devra pouvoir positionner une goulotte électrique pour permettre le branchement des équipements. Cette goulotte devra circuler côté agents en appui sur l'arrière de la façade. L'emplacement devra être soumis aux techniciens avant réalisation.

2.5.7 – Inscription institutionnelle

L'inscription « Haut-Commissariat » sera inscrite dans la façade de la banque, sur la partie minérale ou métallique. Elle pourra se faire par gravure en creux, avec ou sans rétro-éclairage.

La gravure sera réalisée par la technique au choix de l'exécutant permettant une finition propre et précise : fraiseuse numérique, découpe laser ou jet d'eau.

- Police à définir avec le maître d'œuvre.
- Finition de la gravure : brut, peint ou feuilleté en doré ou cuivré, possiblement éclairée, au choix du soumissionnaire.
- Dimensions des lettres : hauteur comprise de 5 cm minimum, à valider par la maîtrise d'œuvre.

- Relief minimal (en creux ou en bossage) : 3 mm.

Pas d'élément rapporté souhaité pour des raisons de dangerosité et de pérennité. L'ensemble devra être visuellement contrasté avec le support pour une accessibilité de lecture.

3 – Éléments décoratifs et identitaires

3.1 – Panneau mural derrière la banque

3.1.1 – Composition du fond de scène

La paroi murale visible depuis le hall, en arrière-plan de la banque d'accueil, fera l'objet d'un traitement décoratif soigné. Celui-ci devra s'effectuer par un jeu de matières et de couleurs faisant rappel de la banque d'accueil. L'intégration d'éléments lumineux est possible.

L'espace étant bas de plafond dans cette partie du hall, un travail de verticalité est souhaité pour un effet agrandissant.

3.1.2 – Œuvre sculpturale – Marianne

Un élément sculptural représentant une figure féminine stylisée (interprétation contemporaine de la Marianne, symbole de la République française) sera à intégrer dans la composition murale derrière la banque d'accueil.

Cette sculpture en relief incarnera l'identité républicaine du lieu tout en s'inscrivant dans un contexte polynésien, avec une esthétique contemporaine et dépouillée.

- Technique : bas-relief ou haut-relief sur panneau rapporté ou réalisé directement sur la paroi.
- Matériau : pierre, staff blanc, stuc, résine composite ou plâtre armé – finition unie.
- Dimensions : à définir avec la maîtrise d'œuvre en fonction des proportions du mur. Doit être visible et reconnaissable par le public entrant dans le hall.
- Position : centrée sur la paroi, dans l'axe de la banque, en moitié haute de la paroi.
- Fixation : fixation murale solide, invisible depuis l'avant, compatible avec un éventuel démontage.
- Éclairage : une mise en lumière spécifique (spot encastré, bandeau LED ou applique directionnelle) sera prévue par le lot électricité pour valoriser le relief de l'œuvre.

L'entrepreneur est invité à proposer un modèle ou une maquette de la sculpture pour validation préalable par la maîtrise d'ouvrage avant fabrication définitive.

4 – Prescriptions de pose

4.1 – Préparation du support

Avant toute intervention, l'entrepreneur du présent lot devra :

- Vérifier l'état du sol et sa planéité.
- Vérifier la résistance du support mural destiné à recevoir les fixations.
- S'assurer de la coordination avec les autres corps d'état (revêtements de sol, peintures, électricité).
- Protéger les ouvrages existants et les revêtements finis.

4.2 – Implantation

L'implantation de la banque sera réalisée conformément aux plans d'exécution validés. Avant tout ancrage définitif, une implantation provisoire sera présentée à la maîtrise d'œuvre pour validation.

4.3 – Fixations et ancrages

- Les fixations au sol et au mur seront dimensionnées pour reprendre toutes les charges (poids propre + charges d'exploitation).
- Les chevilles et tiges d'ancrage seront en acier inoxydable A4 ou supérieur.
- Aucune fixation ne sera visible depuis les espaces accessibles au public.
- En cas de réalisation en plusieurs modules, les jonctions ne devront pas être perceptibles ou très difficilement.
- La livraison et la pose de l'ensemble sont à charge de l'exécutant, de même que les fixations et calages.

4.4 – Contrôles et réceptions

À l'issue de la pose, l'entrepreneur procédera aux vérifications suivantes en présence du maître d'œuvre :

- Contrôle des cotes finies (hauteurs, largeurs, PMR).
- Vérification de la planéité et de l'horizontalité des plateaux.
- Test de la fermeture de passage (fluidité, verrouillage).
- Vérification de l'absence de points saillants ou tranchants.
- Contrôle de l'aspect général (absence de défauts de surface, d'éclats, de traces).
- Contrôle de la stabilité.

5 – Entretien et garanties

5.1 – Facilité d'entretien

L'ensemble de la banque devra être facile d'entretien et résistant aux sollicitations intensives du passage du public. Les matériaux choisis devront résister aux produits ménagers courants et au milieu tropical. Les surfaces seront traitées de façon à faciliter le nettoyage quotidien.

5.2 – Garanties

- Garantie de parfait achèvement : 1 an à compter de la réception.
- Garantie biennale : 2 ans sur les éléments de fonctionnement (fermeture de passage, éclairages intégrés).
- Garantie décennale : 10 ans sur la structure et les ancrages.
- Traitement anti-xylophages (si applicable) : certificat décennal exigé.

6 – Récapitulatif des prestations du lot 04

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des prestations du présent lot.

N°	Désignation	Unité	Quantité
2 – Description des ouvrages – Banque d'accueil			
2.1–2.2	Banque d'accueil – concept architectural, composition générale : plan de travail, façade minérale structurée, réhausse métallique, fermeture de passage, espace PMR	Ens.	1
2.3.1	Partie minérale (pierre naturelle, stuc, béton ou reconstitué) – texture structurée côté public, traitement hydrofuge anti-tache tropical, aspect monolithique	Ens.	1
2.3.2	Partie métallique (réhausse et fermeture) – finition colorée cuivrée/dorée/bronzée, acier inox / aluminium anodisé / laiton, certification corrosion	Ens.	1
2.4	Respect des dimensions et de l'ergonomie : plateau H ≤ 80 cm, réhausse H 120 cm, espace PMR 30×80 cm, passage ≥ 60 cm – conformité norme accessibilité PMR	Fft.	1
2.5.1	Structure et résistance – charge plancher ≤ 200 kg/m², surfaces horizontales ≥ 150 kg, sans pied de soutien côté agent	Fft.	1
2.5.2	Passages de câbles – 4 percements plateau validés MOA/MOE, coordination électricien	Fft.	1
2.5.3	Fermeture de passage coulissante – compatible contrôle d'accès (serrure électromagnétique ou électrique)	Ens.	1
2.5.4	Tiroirs sous plan de travail (3 postes) – espace utile min. 4×50×35 cm, dégagement jambes ≥ 68 cm chacun	U	3
2.5.5	Éclairage LED intégré optionnel – soumis à validation MOE, coordination lot électricité	Fft.	1
2.5.6	Support chemin de câble (goulotte côté agents, appui arrière façade) – emplacement validé avant réalisation	Fft.	1
2.5.7	Inscription institutionnelle « Haut-Commissariat » gravée en creux (fraiseuse CNC, laser ou jet d'eau) – H lettres ≥ 5 cm, relief ≥ 3 mm, finition à valider MOE	Fft.	1
3 – Éléments décoratifs et identitaires			
3.1.1	Traitement du panneau mural derrière banque – jeu de matières et couleurs en rappel de la banque, travail de verticalité, intégration lumineuse possible	Fft.	1
3.1.2	Élément sculptural Marianne – bas-relief ou haut-relief, matériaux pierre/staff/stuc/résine, centré en moitié haute de la paroi, fixation solide invisible, maquette de validation	Fft.	1
4 – Prescriptions de pose			

4.1–4.2	Préparation du support (planéité, résistance, coordination corps d'état) et implantation provisoire validée MOE avant ancrage définitif	Fft.	1
4.3	Fixations et ancrages inox A4 – invisibles depuis espaces publics, jonctions modules non perceptibles, livraison et pose à charge de l'exécutant	Fft.	1
4.4	Contrôles de réception en présence du MOE : cotes finies (PMR), planéité plateaux, test fermeture, absence points saillants, aspect général, stabilité	Fft.	1
5 – Entretien et garanties			
5.1	Facilité d'entretien – surfaces traitées pour nettoyage quotidien, résistance aux produits ménagers et au milieu tropical	Fft.	1
5.2	Garanties : parfait achèvement 1 an, biennale 2 ans (fermeture, éclairages), décennale 10 ans (structure et ancrages), certificat anti-xylophages si applicable	Fft.	1

Note : les quantités mentionnées « Fft. » (forfaitaire) et « Ens. » (ensemble) sont à intégrer dans le prix global forfaitaire de l'entrepreneur. Les dimensions précises seront confirmées après relevés in situ.